Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605003-DE

Billiers

CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-HUIT MAI,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 21/05/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : CROCHET Catherine, procuration du 26/05/2026 à Bernard MONTI ; LONCLE Sandra, procuration du 27/05/2026 à Jean-Yves MAFOA.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Bertrand ROVBERDEL est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE :
- Le procès-verbal de séance du 16/04/2026 transmis par messagerie le 30/04/2026 à 19 :24.

Délibération 2026 05 003
Finances – Souscription d'un emprunt pour le financement de la construction de la nouvelle salle communale

La commune doit recourir à l'emprunt pour le financement des travaux de construction de la nouvelle salle communale. Deux solutions de prêts sont étudiées :
- Un 1er prêt de 830 000 € à moyen terme avec possibilité de remboursement anticipé
- Un 2nd prêt de 1 400 000 € à long terme.

Une consultation pour la réalisation du premier emprunt a été engagée.
Trois établissements bancaires ont été sollicités dont deux ont transmis des offres sur 4 ans, 15 ans, 18 ans et 20 ans, à taux variable et à taux fixe.

Considérant l'analyse des offres reçues, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne, jugée la plus avantageuse pour la commune, pour la contractualisation d'un premier prêt de
830 000 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 3,9 %, remboursable par anticipation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 15 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention :
AUTORISE Monsieur le Maire à contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) un emprunt d'un montant de 830 000 €, destiné au financement de la construction d'une salle communale polyvalente.

DECIDE de conclure cet emprunt aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans
Taux fixe : 3,9 %

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260528-202605003-DE

Type d'amortissement : progressif
Périodicité des échéances : trimestrielle
Montant de la première échéance : 18 337,31 €
Remboursement anticipé : autorisé aux conditions générales en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt décrit ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, et à effectuer toutes démarches administratives et financières relatives à cet emprunt.

DIT que les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt seront inscrits au budget de la commune

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS
56190

Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/____